

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit le mardi trente septembre à dix neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire publique, à la Mairie sous la présidence de

Madame Isabelle DUGUA-MARTINEZ, Maire

Nombre de conseiller en exercice : 19

Nombre de conseillers présents jusqu'à 19 h 38 : 15

Nombre de conseillers présents après 19 h 38 : 16

Date de convocation : 25 septembre 2008

Date de publication : 2 octobre 2008

ETAIENT PRESENTS :

TABLEAU DE PRESENCE ET POUVOIRS.

NOMS DES CONSEILLERS	PRESENT(S)	ABSENT(S)	DONNE POUVOIR A
Madame DUGUA-MARTINEZ Isabelle	X		
Monsieur CONTAMIN Jean	X		
Monsieur BRENIER Robert	X		
Madame POULET Marie Thérèse	X		
Monsieur COTE Florent	X		
Madame JOURDAN Sylvia	X		
Monsieur SIBERT Maurice		X	Monsieur BRENIER Robert
Madame PEYTAVIN Lucette		X	Monsieur CHANAL Louis
Madame ANCHISI Josiane	X		
Monsieur MORTIER Daniel		X	Madame DUGUA- MARTINEZ Isabelle
Madame DEBARD Audrey	X		
Monsieur CHANAL Louis	X		
Madame COSSALTER Valérie	X		
Monsieur CHATELIN Jean-Yves	X		
Madame POIREE Carmen	X		
Monsieur LEJEUNE Jean-Claude	X		arrivé à 19 h 38
Madame SALEL Véronique	X		
Madame DELAUNE Estelle	X		
Monsieur PEREZ Bruno	X		

PREAMBULE AU CONSEIL MUNICIPAL

SIGNATURE DU COMPTE RENDU APPROUVE DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL DANS LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.

POUVOIR : 3

Mesdames Audrey DEBARD et Estelle DELAUNE sont nommées secrétaires de séance

A l'ouverture de séance, Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Chambre Régionale des Comptes, en date du 10 septembre 2008, a émis un avis favorable sur la rectification du budget primitif initial 2008 et sur les modifications apportées ; elle signale que le budget primitif 2008 est en équilibre réel.

Madame le Maire signale également qu'en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil municipal le 9 avril 2008 concernant la passation des marchés publics et suite à l'appel d'offres pour le diagnostic télévisé des réseaux d'assainissement, le choix s'est porté sur la Société SAUR pour un montant de 55 722.00 euros H.T.

1. FINANCES

Choix de la durée d'amortissement sur certains comptes amortissables – Budget commune

Monsieur Florent Cote, adjoint aux finances explique que si la commune des Roches de Condrieu ne pratique pas les amortissements sur les biens, certains comptes, notamment les comptes 202,203 et 2042 doivent être amortis.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter une durée concernant l'amortissement de ces derniers.

Monsieur Florent Cote, adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal l'amortissement linéaire suivant :

Compte 202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	4 ans
Compte 2031	Frais d'études	<i>Si les sommes inscrites ne sont pas suivies de travaux</i> 4 ans
Compte 2032	Frais de recherche et de développement	1 an
Compte 2033	Frais d'insertion	<i>Si les sommes inscrites ne sont pas suivies de travaux</i> 4 ans
Compte 2042	Subventions d'équipement versées - façades	4 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ♦ **DECIDE** d'adopter les durées d'amortissement tels que définies ci-dessus concernant les comptes 202, 2031, 2032, 2033 et 2042.
- ♦ **AUTORISE** la régularisation des amortissements sur le budget primitif 2008
- ♦ **DIT** que la régularisation des amortissements fera l'objet d'une décision modificative sur le budget Commune.

En application de ces règles d'amortissement, après concertation avec la trésorerie de Vienne et compte tenu des soldes des comptes suivants au 1er janvier 2008, il convient de régulariser la situation ainsi :

Compte 202 pour 6 112.80 euros soit 1 528.20 euros pour les années 2008-2009-2010-2011
Compte 2031 pour 25 008.09 euros (
Compte 2032 pour 2 566.60 euros
Compte 2033 pour 1 071.68 euros (882.35 + 189.33)

Subvention d'équilibre – budget assainissement 2008

Monsieur Florent COTE, adjoint aux finances, rappelle que les services publics à caractère industriel ou commercial doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

Pour notre commune les services « eau » et « assainissement » sont affermés à la Société SAUR. France par convention en date du 25 septembre 2000.

Les recettes correspondantes sont constituées par les surtaxes communales.

Or, le budget Assainissement doit faire face à des dépenses de fonctionnement imprévues (travaux urgents et redevance d'occupation temporaire) ainsi qu'à des recettes de fonctionnement (redevance d'assainissement collectif) en baisse.

Ces éléments entraîneraient un déficit de fonctionnement en 2008 de l'ordre de 6 000 €.

Pour l'équilibre cela équivaldrait à pratiquer une augmentation des surtaxes.

Pour éviter cette augmentation Monsieur Florent COTE propose aux élus d'adopter une subvention exceptionnelle de 6 000 euros du budget général de la commune pour couvrir ces dépenses exceptionnelles et le manque de recette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ♦ **DECIDE** une subvention exceptionnelle du budget général de la commune 2008 pour couvrir les besoins précités au budget Assainissement 2008 d'un montant de 6 000 euros.

Décision modificative n° 1 – Budget Commune – année 2008

Monsieur Florent Cote, adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une décision modificative afin de prévoir des crédits budgétaires supplémentaires et de régulariser les situations précitées.

Fonctionnement / Dépenses

Compte 023	Virement à la section d'investissement	- 4 094.80 euros
Compte 6811/040	Dotation aux amortissements	+ 4 094.80 euros
Compte 657364	Subvention de fonctionnement aux organismes publics	+ 6 000.00 euros
Compte 022	Dépenses imprévues	- 6 000.00 euros
Total		0

Investissement / Dépenses

Compte 2151/041	Réseaux de voirie	+ 25 890.44 euros
Compte 2138/041	Autres constructions	+ 189.33 euros
Total		+ 26 079.77 euros

Investissement / Recettes

Compte 021	Virement de la section de fonctionnement	- 4 094.80 euros
Compte 2802/040	Amortissement des frais d'études – PLU	+1 528.20 euros
Compte 28032/040	Amortissement des frais de recherche et de développement	+2 566.60 euros
Compte 2031/041	Frais d'études	+ 25 008.09 euros
Compte 2033/041	Frais d'insertion	+1 071.68 euros
Total		+ 26 079.77 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ♦ **APPROUVE** la décision modificative n°1 – Budget Commune.

Arrivé de Monsieur Jean-Claude LEJEUNE

Décision modificative n° 2 - Assainissement

Monsieur Florent Cote, adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une décision modificative afin de prévoir les crédits budgétaires tels que définis ci-dessous.

Fonctionnement / Dépenses

Compte 613	Location, droit de passage et servitudes diverses	+ 1 500.00 euros
Total		+1 500.00 euros

Fonctionnement / Recettes

Compte 74	Subvention d'exploitation	+ 6 000.00 euros
Compte 7061	Redevance d'assainissement collectif	- 4 500.00 euros
Total		+1 500.00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ♦ **APPROUVE** la décision modificative n°2 – Budget Assainissement.

Subvention exceptionnelle – comité des fêtes – « Journée des Associations »

Lors de la séance du 18 juin 2008, le conseil municipal a évoqué le courrier du Comité de Fêtes demandant une participation exceptionnelle de la Commune pour « offrir l'apéritif aux Rochelois » dans le cadre de l'organisation de « la journée des Associations » prévue le 7 septembre 2008. Cette demande exceptionnelle est en fait renouvelée depuis deux années. Il s'agit de rajouter 200 euros à la subvention de 1 125.00 euros déjà allouée au Comité des Fêtes au titre de 2008.

Madame le Maire soumet au vote des élus cette subvention exceptionnelle.

Après **deux abstentions** (Mmes Delaune et Debard), **dix voix contre** (Mmes Anchisi, Poiree, Poulet, Cossalter, Jourdan, Mrs Contamin, Brenier, Côte, Mortier (pouvoir donné à Mme Dugua-Martinez) Sibert (pouvoir donné à Mr Brenier), **sept voix pour** (Mmes Dugua-Martinez, Salel, Peytavin (pouvoir donné à Mr Chanal) Mrs Chatelin, Perez, Lejeune, Perez, la demande de subvention est rejetée.

Participation exceptionnelle – Sou des écoles – Voyage S.N.C.F - juin 2008

Madame le Maire informe que le sou des écoles, dans le cadre du voyage scolaire de fin d'année des élèves de CM2 de l'école publique, avait demandé une participation exceptionnelle de la commune à concurrence de 60 % du cout du transport ferroviaire (soit 398.22 euros).

Cette subvention doit rembourser au sou des écoles une partie des billets de train que la commune ne peut régler dans le cadre de la participation classique au transport collectif des enfants, prévu sur la ligne 6247 du budget commune.

En effet, une collectivité publique ne peut payer que sur service fait ce qui n'est pas compatible avec la vente des billets SNCF.

Madame le Maire soumet donc au vote cette participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ♦ **DECIDE** une participation exceptionnelle pour le sou des écoles concernant le voyage scolaire de fin d'année d'un montant de 398.22 euros.

2. PERSONNEL

Noël du personnel – bons d'achat

L'arbre de Noël pour les enfants du personnel est prévu le Vendredi 19 décembre 2008 à 18 h 30 au Foyer Cantedor. Les bons cadeaux achetés à Carrefour s'élevaient depuis deux ans à 40 euros.

Il convient de voter une somme pour cette année, sachant qu'il y a 12 enfants nés entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 2008.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la somme et de l'autoriser à commander ces bons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité

souhaitant rester en cohérence avec la décision des membres du C.C.A.S, deux personnes ayant voté en faveur de 45 euros (Mme Salel et Mr Chatelin),

- ♦ **APPROUVE** l'achat des bons cadeaux pour les enfants du personnel pour un montant unitaire de 42 euros par enfant.
- ♦ **AUTORISE** Madame le Maire à commander ces bons.

3. DIVERS

Informations aux administrés – mise à la disposition des rapports annuels sur la qualité du service public d'élimination des déchets et des activités de la communauté de communes du Pays Roussillonnais – année 2007

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995,

Vu le décret n°95-635,

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Jean Contamin, adjoint aux travaux qui précise que les rapports annuels sur la qualité du service public d'élimination des déchets et des activités de la communauté de communes du Pays Roussillonnais pour l'année 2007 seront tenus à disposition du public.

Il informe les élus que les travaux concernant la déchetterie de St Clair du Rhône ont bien avancés, puisque cette dernière pourrait ouvrir ses portes de nouveau fin novembre.

De plus elle serait fonctionnelle 6 jours sur 7 à raison de 7 h par jour.

A noter que le dimanche la seule déchetterie ouverte est celle de Salaise. Pour les déchets concernant les activités de soins à risques infectieux (type médical) une démarche auprès des bureaux de la CCPR à Saint Maurice L'Exil est nécessaire afin de posséder un badge et une boîte permettant ce recyclage.

❑ **Information sur la commission communale des impôts**

L'arrêté de nomination établissant la liste de commissaires titulaires et suppléants pour la commission communale des impôts directs a été transmis en mairie.

Elle se compose ainsi :

Madame le Maire est présidente d'office

COMMISSAIRES TITULAIRES

Bernard ROUX
résidant à CONDRIEU (69)
Madeleine SALEL
Marie-Claude PILLON
Jeannette MASSARDIER
Yves DUGUA
Jean GUILLON

SUPPLEANTS

Marc DUTRIEVOZ
résidant à VILLEURBANNE (69)
Christiane TOURNIER
Andrée MAS
Christiane ANDRILLAT
Alain CLOT
Pierre GAY

Pour information, la commission communale des impôts directs (CCID) se réunit à la demande du directeur des services fiscaux ou de son délégué et sur convocation du Maire ou de l'adjoint délégué ou à, défaut, du plus âgé des commissaires (article 345 de l'annexe III du code général des impôts).

Saisie par le directeur des services fiscaux, la commission a un rôle essentiellement consultatif : d'une part, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises, d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement à la matière imposable dans la commune.

L'absence d'observation sur les informations transmises au Maire pour consultation vaut acceptation tacite ; même le refus de siéger de la commission est sans influence sur la validité des évaluations.

Néanmoins, c'est à la Présidente que revient la convocation de la séance et qu'il appartient de veiller à ce que cette commission siège effectivement.

L'administration fiscale peut ne pas assister à la réunion dès lors qu'elle a transmis les listes qui récapitulent l'ensemble des changements relatifs aux propriétés bâties et non bâties (JO AN du 24.03.2003, p. 2228).

La participation de l'administration aux CCID peut intervenir tous les deux ou trois ans, par exemple, dans les communes où les changements affectant les évaluations foncières sont peu nombreux ou techniquement peu complexes.

En matière de fiscalité directe locale, la commission communale des impôts directs (CCID) dresse avec le représentant de l'administration la liste des locaux de références et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe d'habitation, et établit les tarifs d'évaluation correspondants.

Elle participe également à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties. Il lui appartient par ailleurs de signaler au représentant de l'administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance.

Enfin, elle formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties et non bâties. Dans ce cadre, l'administration fournit chaque année à la CCID les documents qui recensent les changements intervenus depuis la précédente tenue de cette commission.

□ **Elections prud'homales – Mercredi 3 décembre 2008**

□ **Questions diverses – informations sur les dossiers en cours.**

Madame le Maire explique que le voyage à CERISANO a été marqué par le 1er acte de la signature du serment de Jumelage et que le groupe a été bien accueilli. Les Cerisaneri devraient venir signer le second acte du serment aux Roches de Condrieu en 2009.

Elle remercie ensuite les élus de la commission Information et donne la parole à Sylvia JOURDAN, adjointe aux écoles et à l'information, qui précise qu'une réunion aura lieu prochainement en vue de la préparation du MARINIER.

Madame le Maire invite ensuite les élus à une réunion informelle du Conseil Municipal le lundi 13 octobre à 19h pour une présentation du projet de la Zone PLEIN-SUD par le conseiller en économie de la CCPR.

Les délégués de la CCPR devant se prononcer sur ce projet prochainement, elle souhaite que les élus puissent connaître ce projet et s'exprimer à ce sujet.

Madame le Maire évoque le retrait des bennes de tri sélectif de la place de la Liberté, ainsi que celui des panneaux d'affichage libre qui sont remplacés par des panneaux plus esthétiques et réservés aux associations et affichages utiles à la population.

Elle cède la parole à Monsieur Jean CONTAMIN, adjoint aux travaux.

Ce dernier signale qu'au niveau de la voirie, dès le mois d'octobre, les travaux vont être entrepris par la C.C.P.R sauf le trottoir devant l'hôtel Bellevue (année 2009).

Il informe également les élus concernant les appels d'offres en cours : les feux tricolores, le chemin piétonnier d'accès au Foyer Cantedor, la démolition du bâtiment vers le local technique et en parallèle l'accès au parvis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance
est levée à 20 h 25

Le Maire,
Madame Isabelle DUGUA-MARTINEZ.